



## Taux normal de TVA

Le taux de TVA standard en Namibie en 2023 est 15%.

## Seuil

Les entreprises non résidentes qui fournissent des services permanents à la Namibie sont tenues de s'enregistrer en tant qu'assujettis à la TVA si leurs revenus dépassent NAD500,000 (environ USD26,800).

## TVA déductible

La TVA est remboursable si le montant de la taxe en amont à rembourser est supérieur au montant de la taxe en aval à payer.

## Pièces à conviction

La législation namibienne ne prévoit pas de définition précise du lieu de fourniture des services numériques.

## Liste des services électroniques

**La liste des services numériques comprend les éléments suivants:**

Livres électroniques, images, films et vidéos;

Logiciels bruyants et produits en tant que service, tels que  
Software-as-a-Service (SaaS), Platform-as-a-Service (PaaS) et  
Infrastructure-as-a-Service (IaaS);  
Annonces en ligne et marketing d'affiliation;  
Rencontre;  
Licences logicielles, mises à jour et modules complémentaires, y compris les  
filtres de sites Web et les pare-feu;  
Applications mobiles, jeux vidéo et jeux en ligne;  
Webdiffusions et webinaires;  
Services de moteur de recherche;  
Réseaux sociaux.

D'autres services qui sont fournis sur Internet ou un réseau électronique en raison  
de leur nature – sont essentiellement automatisés et n'impliquent qu'une  
participation humaine minimale.

## **Procédure d'inscription**

Vous pouvez demander l'immatriculation à la TVA en Namibie en ligne et sur papier.  
La demande doit être remplie et envoyée à l'administration fiscale NamRA. Après  
approbation et réception du certificat d'enregistrement, l'enregistrement devient  
effectif le premier jour du deuxième mois après sa confirmation.

## **Représentant fiscal**

Les entreprises non résidentes et les fournisseurs de services numériques  
souhaitant s'enregistrer en tant qu'assujettis à la TVA sont tenus de désigner un  
représentant fiscal, qui doit être une personne physique et un résident de la  
Namibie.

## **Tenir des registres**

Tous les dossiers fiscaux pour la TVA, y compris les factures, les registres, les  
bordereaux de débit, etc. en Namibie doivent être conservés pendant 5 ans après la  
période fiscale.

## Dépôt de la déclaration de TVA et date de paiement

Le délai de dépôt et de paiement des déclarations de revenus en Namibie est de 2 mois. Les déclarations de revenus doivent être déposées et payées au plus tard le 25 du mois suivant la période d'imposition; si ce jour tombe un week-end, la date est reportée au jour ouvré suivant.





